

DELIBERATION

DU

**CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD**

SEANCE DU 09 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi neuf mai à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BOULEAU Jocelyne, DEGUILLARD Julie, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LEFEUVRE Gaël, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien

Mardi 02 mai 2022

Affichage :

Du jeudi 12 mai au
mercredi 13 juillet
2022

*Nombre de
Conseillers en
exercice :* 29

Procurations de vote et mandataires : Mme JOURDAN Christiane ayant donné pouvoir à Mme GROSEIL-MOREAU Arlette, Mme PEROT Marlène ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, M.GEZEQUEL Damien ayant donné pouvoir à M.POINTIER Vincent à partir de 21H30

M.Eric SOUQUET est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 02 mai 2022) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

48-2022 - Ressources humaines : Modification du tableau des effectifs - Suppression et création de poste de secrétaire des services techniques et urbanisme

Rapporteur : Gaël LEFEUVRE

Compte tenu de la nécessité de modifier le temps de travail du poste de Secrétaire des Services Techniques et Urbanisme, il convient de supprimer le poste à temps non complet de 24 heures hebdomadaire et de créer un poste de Secrétaire des Services Techniques et Urbanisme à temps complet.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des effectifs de la commune de Thorigné-Fouillard,

VU la délibération n°07/2007 du 08 février 2007 créant un poste de secrétaire du service technique te de l'urbanisme,

VU l'avis du Comité Technique en date du 17 mars 2022,

VU l'avis de la commission Ressources – Vie économique en date du 27 avril 2022,

CONSIDERANT que les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22/22 voix), les membres du conseil municipal décident :

DE SUPPRIMER, à compter du 1^{er} juin 2022, un emploi permanent de Secrétaire des Services Techniques et Urbanisme à temps non complet de 24 heures,

DE CREER, à compter de cette même date, un emploi permanent de Secrétaire des Services Techniques et Urbanisme à temps complet. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière

Envoyé en préfecture le 13/05/2022

Reçu en préfecture le 13/05/2022

Affiché le

ID : 035-213503345-20220509-D482022-DE

administrative, ouvert au grade minimum d'adjoint administratif et au grade principal de 1ère classe.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L332-14 ou L332-8 du code général de la fonction publique,

D'AUTORISER la modification en conséquence du tableau des effectifs.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE

